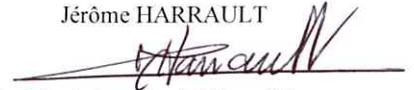


Le Conseil Municipal est convoqué à la Mairie le
VINGT-SIX MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ à 19 heures

ORDRE DU JOUR

- ▶ Finances – Budget communal 2025 – Introduction de Monsieur le Maire
- ▶ Finances – Budget communal
 - Compte Financier Unique 2024
 - Affectation des résultats de fonctionnement de clôture 2024
 - Budget Primitif 2025
 - Fongibilité des crédits
- ▶ Finances – Fiscalité – Taux d'imposition 2025
- ▶ Finances – Lotissement « Les Plouses »
 - Compte Financier Unique 2024
 - Budget Primitif 2025
- ▶ Finances – Lotissement « Les Lisières »
 - Compte Financier Unique 2024
 - Budget Primitif 2025
- ▶ Affaires diverses

Le 14 mars 2025
 Le Maire,
 Jérôme HARRAULT



L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme HARRAULT, Maire.

Présents : HARRAULT Jérôme - Maire, DURAND Marie-Luce, MERCIER Bernard, MAISONNEUVE Christine, BERTHELOT Philippe, NEAU Maryvonne, BLAIN Alain - Adjoints, LAMY Françoise, ANDRAULT Yvonne, VAUSSOUÉ Bernard, FAGE Dina, BREC Philippe, BIEMON Pascal (arrivée à 19h10), COMBET Laurence, MERLIN Sacha, LÉPY Vincent, PÉCOURT Danielle, RENARD Alain, DAUZON Anthony, BERNARD Samuel.

Absent(s) et excusé(s) : CORNILLEAU Fabienne, HARREGUY Marie-Christine, ROINÉ Laurent

Absent(s) non excusé(s) : ---

Secrétaire de séance : BERTHELOT Philippe

Les Adjoints et Conseillers Municipaux dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme CORNILLEAU Fabienne a donné pouvoir à Mme ANDRAULT Yvonne.

Mme HARREGUY Marie-Christine a donné pouvoir à Mme FAGE Dina.

M. ROINÉ Laurent a donné pouvoir à M. BREC Philippe.

MM BIEMONT et VAUSSOUÉ prennent place au sein de l'Assemblée Municipale, respectivement à 19h10 et 19h15, pendant l'intervention de M. le Maire.

Finances – Budget communal 2025 – Introduction de Monsieur le Maire

L'élaboration du budget communal est toujours un exercice délicat, qui nécessite à la fois prudence et anticipation. Cette année encore, nous avons construit un budget qui concilie nos ambitions d'aménagement du centre-bourg avec la nécessité de préserver une capacité d'autofinancement nette et solide, comprise entre 350000 et 400000€.

Cela implique une vigilance accrue sur nos charges de fonctionnement, car c'est grâce à une gestion rigoureuse que nous parvenons à dégager les marges financières nécessaires pour investir. Malgré une hausse constante des charges fixes, entre le personnel et les fluides, nous essayons de maîtriser nos dépenses et restons attentifs à leur évolution.

Dans ce cadre, et afin de préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens, nous vous proposerons de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux. Cette décision reflète notre volonté de maintenir une fiscalité locale stable tout en assurant la pérennité de nos projets.

Un bilan positif des réalisations en 2024.

L'année 2024 a été marquée par de nombreuses réalisations, témoignant du dynamisme de notre commune.

- La finalité de la réfection de la toiture de notre église, ainsi que des travaux de maçonnerie sur cet édifice et sur la chapelle de Russé, afin de préserver et valoriser notre patrimoine.
- L'aménagement de nouvelles infrastructures de loisirs virgule avec l'installation d'aires de jeux et la création d'un city-stade, offrant ainsi aux familles et aux jeunes des espaces conviviaux et adaptés.
- La réalisation d'une nouvelle bibliothèque, grâce à l'opportunité du rachat de l'ancienne étude notariale. Ce nouvel espace, modernisé par des travaux d'aménagement, permet d'offrir un cadre plus accueillant et fonctionnel pour tous les usagers.

Des projets pour 2025

En 2025, L'aménagement du centre-bourg sera une priorité majeure. Ce projet vise à renforcer la sécurité et l'accessibilité pour tous, avec la réfection complète des trottoirs, dont une partie sera réalisée en pavé, ainsi que la reprise totale de la voirie entre l'ancienne boulangerie et le monument aux morts. Ces travaux amélioreront significativement la circulation

et le confort des piétons et devraient débiter au cours de l'année 2026. Ces travaux ne pourront commencer qu'une fois que la totalité des subventions seront attribuées.

En complément, nous réaliserons les travaux de voirie et de trottoirs dans les quartiers de la Mégrèterie et Louis de Funès, suite aux travaux d'enfouissement des réseaux. Ces aménagements permettront de moderniser ces secteurs et d'offrir un cadre plus agréable aux riverains.

Le budget voirie ne sera pas épargné en 2025, compte tenu des conditions climatiques difficiles que nous subissons depuis plusieurs années. C'est un budget qui subit toujours quelques augmentations, et cela nous oblige à une gestion rigoureuse tout en répondant aux besoins de nos infrastructures routières.

L'entretien de nos bâtiments et la maintenance des équipements représentent toujours une charge importante.

Un autre projet majeur concernera le restaurant scolaire, où d'importants travaux de chauffage et le renouvellement du matériel de cuisine seront réalisés. Ces investissements seront rendus possibles grâce à un fonds de concours couvrant 50% du coût total attribués par l'agglomération de Saumur, et permettront d'améliorer la qualité des repas et les conditions de travail du personnel.

Nous poursuivons également le développement de notre base de loisirs, afin d'en faire un lieu de détente, détente, de sport et de convivialité accessible à tous, avec la création de zones humides, de nouvelles plantations et créations d'espaces d'éco-pâturage.

Nous continuerons l'acquisition de terrains pour le futur lotissement, dans le but de poursuivre le développement de notre commune. Ce projet s'inscrit dans une volonté de maintenir la polarité d'Allonnes au sein de l'agglomération de Saumur, en accueillant de nouveaux habitants et en renforçant l'attractivité du territoire.

Nous continuerons ainsi à soutenir et à accompagner les projets de construction de logements, notamment ceux portés par le bailleur social Meldomys :

- L'îlot Pottier en centre-bourg, dont les travaux débiteront en juillet prochain.
- La résidence senior, rue Armand Quénard, qui viendra compléter l'offre de logements adaptés aux besoins des aînés.
- Enfin, le projet de logement rue des Andes qui contribuera au dynamisme de notre commune.

Nous continuerons à développer et soutenir l'installation de nouveaux commerçants.

Nous n'abandonnerons pas non plus le projet d'une nouvelle gendarmerie qui est en cours de réflexion avec le groupe Podeliha et les services départementaux de la gendarmerie. Ce projet est essentiel pour assurer la sécurité et la présence des forces de l'ordre sur notre territoire.

Par ailleurs, nous serons amenés à réfléchir à des aménagements supplémentaires, en fonction des décisions prises par l'ADMR concernant son éventuel déplacement dans l'ancienne bibliothèque. Si ce projet se concrétise, il permettra à la Banda de s'agrandir dans des locaux libérés par l'ADMR, en y réalisant également quelques travaux d'adaptation.

En matière d'équipements sportifs, nous réfléchirons également à des travaux d'extension de la salle de musculation, afin de la rendre plus accessible et conforme aux normes en vigueur. Cette modernisation répondra aux besoins des utilisateurs et renforcera l'offre sportive au sein de la commune.

L'emprunt principal réalisé en 2004 arrivant à échéance en juin 2026, cette échéance offrira à la commune une nouvelle capacité d'investissement. Cette perspective permettra de poursuivre les projets structurant pour notre commune, principalement l'aménagement du centre-bourg, tout en maîtrisant notre endettement.

Je tiens également à remercier chaleureusement notre directrice générale des services pour le tout le travail réalisé, accompagnée des responsables de service, ainsi que les adjoints et les membres de la commission finances. Leur engagement et leur travail rigoureux sont essentiels pour assurer une gestion saine et efficace de notre budget communal.

Voilà les principaux projets pour 2025, sans oublier les activités du quotidien ; une année encore bien chargée. Notre engagement reste inchangé : Assurer un développement harmonieux de notre commune, en tenant compte des contraintes budgétaires et en préservant les intérêts de tous.

[DCM 2025-03-026]

Finances – Budget Communal – Compte Financier Unique 2024

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets suppl. ou comptes administratifs

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au Compte Administratif et au Compte de Gestion. L'article 242 de la loi de finances pour 2019 a institué une expérimentation du CFU qui s'est déroulée de l'exercice budgétaire 2021 à l'exercice budgétaire 2023.

Compte tenu du succès de l'expérimentation et sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 vient modifier l'article 242 de la loi de finances pour 2019 afin de pérenniser la mise en œuvre du CFU pour les collectivités expérimentatrices et généraliser sa mise en œuvre au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales.

Par délibération n°2021-10-120 en date du 28 octobre 2021, le Conseil Municipal a adopté la mise en place du Compte Financier Unique dans le cadre de cette expérimentation, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Compte Financier Unique du budget principal de la commune d'Allonnes 2024 est présenté. Le résultat de la balance budgétaire est le suivant :

Budget principal de la commune d'Allonnes		Investissement	Fonctionnement	Total
Report de l'exercice 2023	Dépenses	24 824,87 €	- €	24 824,87 €
	Recettes	- €	1 553 262,48 €	1 553 262,48 €
Réalisation de l'exercice 2024	Dépenses	1 041 498,58 €	3 276 427,62 €	4 317 926,20 €
	Recettes	766 422,97 €	3 663 648,83 €	4 430 071,80 €
Résultat de clôture 2024		- 299 900,48 €	1 940 483,69 €	1 640 583,21 €
Restes à réaliser 2024	Dépenses	306 618,17 €		
	Recettes	72 277,50 €		
Différence entre les restes à réaliser		- 234 340,67 €		
Résultat cumulé 2024		- 534 241,15 €	1 940 483,69 €	1 406 242,54 €

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 modifiant l'article 242 de la loi de finances pour 2019 afin de pérenniser la mise en œuvre du CFU pour les collectivités expérimentatrices et généraliser sa mise en œuvre au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-10-120 en date du 28 octobre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique ;

Vu l'avis de la commission Finances ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune d'Allonnes ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal, placé pour la circonstance sous la présidence de Mme PÉCOURT Danielle conformément à l'article 2121-14 du CGCT, après que M. le Maire soit sorti de la salle,

Après en avoir délibéré, par 17 voix Pour, 5 voix Contre (MME PÉCOURT, MM. VAUSSOUÉ, RENARD, DAUZON, BERNARD) et 0 Abstentions,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune d'Allonnes ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

[DCM 2025-03-027]

Finances – Budget Communal – Affectation des résultats de fonctionnement de clôture 2024

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets suppl. ou comptes administratifs

Le Conseil Municipal,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune d'Allonnes ;

Vu l'avis de la Commission Finances ;

Après en avoir délibéré, par 18 voix Pour, 5 voix Contre (MME PÉCOURT, MM. VAUSSOUÉ, RENARD, DAUZON, BERNARD) et 0 Abstentions,

- **DECIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement de clôture du budget principal de la commune d'Allonnes, constatés à la fin de l'exercice 2024, de la façon suivante :

Constat clôture exercice 2024		
Investissement	Déficit	- 299 900,48 €
Fonctionnement	Excédent	1 940 483,69 €
Affectation excédent de fonctionnement		
Au compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	534 241,15 €
	<i>Dont financement des restes à réaliser 2024</i>	<i>234 340,67 €</i>
	<i>Dont déficit d'investissement de clôture 2024</i>	<i>299 900,48 €</i>
Au compte 002	Excédent reporté	1 406 242,54 €

[DCM 2025-03-028]

Finances – Budget Communal – Budget Primitif 2025

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets suppl. ou comptes administratifs

M. le Maire présente au Conseil Municipal les propositions examinées en commission Finances, du Budget Primitif de la commune d'Allonnes pour l'exercice 2025.

M. le Maire entendu en ses explications,

Vu le projet de Budget Primitif du budget principal de la commune d'Allonnes pour l'exercice 2025 ;

Vu l'avis de la Commission Finances ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 18 voix Pour, 5 voix Contre (MME PÉCOURT, MM. VAUSSOUÉ, RENARD, DAUZON, BERNARD) et 0 Abstentions,

- **APPROUVE** le Budget Primitif du budget principal de la commune d'Allonnes pour l'exercice 2025, arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

Section de fonctionnement

	Chapitre	Libellé	Montant
Dépenses	011	Charges à caractère général	1 010 600,00 €
	012	Charges de personnel	1 993 754,00 €
	014	Atténuations de produits	8 000,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	291 273,72 €
	66	Charges financières	35 100,00 €
	67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
	68	Dotations aux amortissements et provisions	2 600,00 €
	042	Opération d'ordre entre sections	347 583,82 €
	023	Virement à la section d'investissement	1 176 040,31 €
		Total	4 865 951,85 €
Recettes	013	Atténuation de charges	14 000,00 €
	70	Produits des services	346 995,00 €
	73	Impôts et taxes (sauf le 731)	197 138,00 €
	731	Fiscalité locale	1 235 400,00 €
	74	Dotations et participations	1 197 448,34 €
	75	Autres produits de gestion courante	195 000,00 €
	77	Produits exceptionnels	9,00 €
	042	Opérations d'ordre entre sections	273 718,97 €
	002	Excédent antérieur de fonctionnement reporté	1 406 242,54 €
			Total

Section d'investissement

	Chapitre	Libellé	Montant
Dépenses	16	Emprunts et dettes assimilées	256 000,00 €
	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	121 330,00 €
	204	Subventions d'équipement versées	334 384,74 €
	21	Immobilisations corporelles	1 306 603,43 €
	23	Immobilisations en cours	5 300,00 €
	040	Opérations d'ordre entre section	273 718,97 €
	041	Opérations patrimoniales	55 100,00 €
	001	Solde d'exécution négatif reporté	299 900,48 €
		Total	2 652 337,62 €
Recettes	10	Dotations, fonds divers et réserves	695 873,46 €
	13	Subventions d'investissement reçues	102 277,50 €
	16	Emprunts et dettes assimilées	220 362,53 €
	23	Immobilisations en cours	55 100,00 €
	021	Virement de la section de fonctionnement	1 176 040,31 €
	040	Opérations d'ordre entre section	347 583,82 €
	041	Opérations patrimoniales	55 100,00 €
		Total	2 652 337,62 €

Détail par Opérations de la section d'Investissement en dépenses et recettes d'équipement (RAR inclus)

Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
130	Terrains et constructions	95 200,00 €	
131	Mobiliers, matériels, outillages services communaux	33 600,00 €	
177	Aménagements urbains et divers	53 796,92 €	41 933,50 €
225	Mairie	50 000,00 €	

234	Maison de l'enfance	44 354,71 €	
239	Ecoles publiques	87 700,00 €	
243	Eglise, Chapelle et cimetières	17 800,00 €	
254	Salle omnisports + annexe, tennis et stade municipal	145 160,00 €	
260	Pôle Allonnais Multi-activités (PAMA)	3 500,00 €	
261	Gendarmerie	33 357,27 €	
262	Restaurant scolaire	119 500,00 €	
264	Centre Technique Municipal place Verdun	7 098,00 €	
265	Voirie – Programme général	519 182,21 €	
268	Les Arcades	6 000,00 €	
273	Bibliothèque (ancienne)	10 000,00 €	
276	Bâtiment 35, rue Armand Quénard - ADMR	5 000,00 €	
278	Maison Médicale	500,00 €	
279	Maison France Services	10 200,00 €	
280	Bâtiment 104, rue Albert Pottier (nouvelle bibliothèque)	121 984,32 €	60 344,00 €
281	Aménagement du centre-bourg 2025	69 300,00 €	

En réponse à M. DAUZON qui se questionne sur la réalisation du parking de la rue Hugues d'Allonnes, M. le Maire indique que celui-ci sera réalisé au plus tard en 2026, voire en 2025 si opportunité budgétaire.

[DCM 2025-03-029]

Finances – Budget Communal – Fongibilité des crédits

Acte 7.1.7 Finances locales – Décisions budgétaires / Autres

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'instruction comptable et budgétaire M57 permet au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

M. le Maire entendu en ses explications,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la fongibilité des crédits ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 22 voix Pour, 0 voix Contre et 1 Abstention (M. VAUSSOUÉ),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
-

[DCM 2025-03-030]

Finances – Fiscalité – Taux d'imposition 2025

Acte 7.2.1 Finances locales – Fiscalité / Vote des taux des 4 taxes locales (TH, TP, TFB, TFNB)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi de n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies ;

Sur proposition de M. le Maire et de la Commission Finances,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **DECIDE** de ne pas modifier les taux d'imposition communaux des taxes directes locales pour l'exercice 2025 et de les maintenir à :
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 38,06 %
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 40,00 %
 - Taxe d'Habitation : 12,97 %
 - **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.
-

[DCM 2025-03-031]

Finances – Lotissement « Les Plouses » – Compte Financier Unique 2024

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets suppl. ou comptes administratifs

Le Compte Financier Unique du budget annexe Lotissement « Les Plouses » 2024 est présenté. Le résultat de la balance budgétaire est le suivant :

Budget annexe Lotissement « Les Plouses »		Investissement	Fonctionnement	Total
Report de l'exercice 2023	Dépenses	0,00 €	3 000 €	3 000 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réalisation de l'exercice 2024	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture 2024		0,00 €	- 3 000 €	- 3 000 €
Restes à réaliser 2024	Dépenses	0,00 €		
	Recettes	0,00 €		
Différence entre les restes à réaliser		0,00 €		
Résultat cumulé 2024		0,00 €	- 3 000 €	- 3 000 €

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 modifiant l'article 242 de la loi de finances pour 2019 afin de pérenniser la mise en œuvre du CFU pour les collectivités expérimentatrices et généraliser sa mise en œuvre au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-10-120 en date du 28 octobre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique ;

Vu l'avis de la commission Finances ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Lotissement « Les Plouses » ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal, placé pour la circonstance sous la présidence de Mme PÉCOURT Danielle conformément à l'article 2121-14 du CGCT, après que M. le Maire soit sorti de la salle,

Après en avoir délibéré, par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 4 Abstentions (MME PÉCOURT, MM. RENARD, DAUZON, BERNARD),

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Lotissement « Les Plouses » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

[DCM 2025-03-032]

Finances – Lotissement « Les Plouses » – Budget Primitif 2025

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets suppl. ou comptes administratifs

M. le Maire présente au Conseil Municipal les propositions examinées en commission Finances, du Budget Primitif du Lotissement « Les Plouses » pour l'exercice 2025.

M. le Maire entendu en ses explications,

Vu le projet de Budget Primitif du budget annexe Lotissement « Les Plouses » pour l'exercice 2025 ;

Vu l'avis de la Commission Finances ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 19 voix Pour, 0 voix Contre et 4 Abstentions (MME PÉCOURT, MM. RENARD, DAUZON, BERNARD),

- **APPROUVE** le Budget Primitif du budget annexe Lotissement « Les Plouses » pour l'exercice 2025, arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

Section de fonctionnement

	Chapitre	Libellé	Montant
Dépenses	002	Résultat de fonctionnement reporté (Déficit)	3 000,00 €
	011	Charges à caractère général	1 500,00 €
	042	Opération d'ordre entre sections	4 500,00 €
	Total		9 000,00 €
Recettes	74	Dotations et participations	4 500,00 €
	042	Opérations d'ordre entre sections	4 500,00 €
	Total		9 000,00 €

Section d'investissement

	Chapitre	Libellé	Montant
Dépense	040	Opérations d'ordre entre section	4 500,00 €
	Total		4 500,00 €

Recettes	040	Opérations d'ordre entre section	4 500,00 €
	Total		4 500,00 €

[DCM 2025-03-033]

Finances – Lotissement « Les Lisières » – Compte Financier Unique 2024

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets suppl. ou comptes administratifs

Le Compte Financier Unique du budget annexe Lotissement « Les Lisières » 2024 est présenté. Le résultat de la balance budgétaire est le suivant :

Budget annexe Lotissement « Les Lisières »		Investissement	Fonctionnement	Total
Report de l'exercice 2023	Dépenses	949 409,21 €	- €	949 409,21 €
	Recettes	- €	- €	- €
Réalisation de l'exercice 2024	Dépenses	- €	49 224,59 €	49 224,59 €
	Recettes	43 446,21 €	43 938,21 €	87 384,42 €
Résultat de clôture 2024		- 905 963,00 €	- 5 286,38 €	- 911 249,38 €
Restes à réaliser 2024	Dépenses	- €		
	Recettes	- €		
Différence entre les restes à réaliser		- €		
Résultat cumulé 2024		- 905 963,00 e	- 5 286,38 €	- 911 249,38 €

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 modifiant l'article 242 de la loi de finances pour 2019 afin de pérenniser la mise en œuvre du CFU pour les collectivités expérimentatrices et généraliser sa mise en œuvre au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-10-120 en date du 28 octobre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique ;

Vu l'avis de la commission Finances ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Lotissement « Les Lisières » ;

Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil Municipal, placé pour la circonstance sous la présidence de Mme PÉCOURT Danielle conformément à l'article 2121-14 du CGCT, après que M. le Maire soit sorti de la salle,

Après en avoir délibéré, par 17 voix Pour, 0 voix Contre et 5 Abstentions (MME PÉCOURT, MM. VAUSSOUÉ, RENARD, DAUZON, BERNARD),

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Lotissement « Les Lisières » ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

[DCM 2025-03-034]

Finances – Lotissement « Les Lisières » – Budget Primitif 2025

Acte 7.1.2 Finances locales – Décisions budgétaires / Délibérations budgétaires avec budgets primitifs, budgets suppl. ou comptes administratifs

M. le Maire présente au Conseil Municipal les propositions examinées en commission des Finances, du Budget Primitif du Lotissement « Les Lisières » pour l'exercice 2025.

M. le Maire entendu en ses explications,

Vu le projet de Budget Primitif du budget annexe Lotissement « Les Lisières » pour l'exercice 2025 ;

Vu l'avis de la Commission Finances ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 5 Abstentions (MME PÉCOURT, MM. VAUSSOUÉ, RENARD, DAUZON, BERNARD),

- **APPROUVE** le Budget Primitif du budget annexe Lotissement « Les Lisières » pour l'exercice 2025, arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

Section de fonctionnement

	Chapitre	Libellé	Montant
Dépenses	011	Charges à caractère général	271 300,00 €
	65	Autres charges de gestion courante	2,00 €
	042	Opération d'ordre entre sections	905 963,00 €
	002	Déficit antérieur de fonctionnement reporté	5 286,38 €
	Total		1 182 551,38 €

Recettes	70	Produits des services	200 000,00 €
	74	Dotations et participations	108 199,38 €
	75	Autres produits de gestion courante	2,00 €
	042	Opération d'ordre entre sections	874 350,00 €
		Total	1 182 551,38 €

Section d'investissement

	Chapitre	Libellé	Montant
Dépenses	040	Opérations d'ordre entre section	874 350,00 €
	001	Résultat d'investissement reporté	905 963,00 €
		Total	1 780 313,00 €
Recettes	16	Emprunts et dettes assimilées	874 350,00 €
	040	Opérations d'ordre entre section	905 963,00 €
		Total	1 780 313,00 €

Affaires diverses

Sans objet

La séance est levée à 20 heures 20 minutes.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie, le 04/04/2025.

Le Président de séance,
Jérôme HARRAULT – Maire

Le secrétaire de séance,
Philippe BERTHELOT
